Présentation du nouveau règlement sportif

La modification du règlement sportif de la FFE a été faite dans le souci de répondre à plusieurs objectifs :

- Le rendre plus lisible et pratique pour les organisateurs et les acteurs de terrain. Beaucoup de dispositions restent inchangées mais sont agencées et hiérarchisés de façon différentes.

- Le rendre aussi plus simple en gommant, autant que faire se peut, les points redondants et en l'expurgeant de considérations qui ne relèvent pas de son objet. Ainsi, les dispositions relatives au règlement d'arbitrage ou encore au règlement médical sont à retrouver dans ces deux documents.

Certains points ont donc été volontairement retirés de ce document comme les procédures de surclassement (à retrouver dans le règlement médical), la terminologie et la manière de combattre, la convention de combat qui relève des règlements techniques de la FIE.

- Tenter d'uniformiser les formules, tout en gardant certaines spécificités selon les armes, en fonction du nombre de participants en particulier.

- Renforcer les exigences d'une organisation pour les circuits dits élite.

- S'adapter aux nouvelles donnes de la réforme territoriale et aux règlements internationaux.

Les principaux changements de fond concernant :

- le remaniement des catégories d'âge en M14 et M17
- le découpage territorial en 9 zones
- la réduction du nombre de circuits labélisés élite dans les catégories M17, M20 et seniors
- la création de circuits labélisés élite en seniors et création d'un circuit national par équipes dans les catégories M17, M20
- des exigences renforcées du cahier des charges de ces épreuves concernant les délais d'engagement, la publication des poules la veille de la compétition et l'instauration de dotations minimales de récompenses
- des harmonisations relatives au règlement des jeunes (longueur des pistes, durée des matchs, lames)
- ajustements des règles de qualifications en championnats de France individuel et équipes, afin de préserver la représentativité de toutes les ligues, en N3
- une mise en cohérence avec le code de la publicité de la FIE